



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 JUIN 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0223**

Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux associations sportives et aux sportives et sportifs de haut-niveau

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 9
Absents : 1 (Philippe LORIMIER)
Excusés : 9
Pour : 73
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

02 JUIL. 2026

et publié le

02 JUIL. 2026

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 29 juin 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 juin 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Jean-Claude BOREL-GARIN, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Jean-Yves GAYET, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Adelin JAVET, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Fabrice RAFFA, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Anne-Françoise BESSON à Christophe DURET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Thierry FEROTIN à Dominique BONNET, Sandrine GAUCHON à Adrian RAFFIN, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Jean-Marc MICHEL à Christophe SUSZYLO, François OLLEON à Jean-François CLAPPAZ, Marc ROSSET à Martine KOHLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations sportives,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2022-0012 du 31 janvier 2022 relative à l'adoption de la charte de partenariat sportif,
Vu les crédits budgétaires prévus,

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir, selon certains critères, les initiatives sportives locales relevant de l'intérêt communautaire. À ce titre, il est proposé d'attribuer les subventions mentionnées ci-après :

Bénéficiaire	Manifestation / Objet	Proposition subvention 2026
UT4M	Subvention pour l'organisation , de l'ultra trail « UT4M », qui se déroule du 16 au 19 juillet 2026, passant par 6 communes du Grésivaudan.	3 000 €
L'Echappée Belle	Subvention pour l'organisation , de l'ultra trail « L'Echappée Belle », qui se déroule du 20 au 23 août 2026, et traverse le massif de Belledonne du sud au nord.	4 000 €
CO 7 Laux	Subvention pour l'organisation , d'un événement de biathlon running sur le nouveau stade biathlon du Barioz, en septembre 2026.	500 €
Ski Nordique Belledonne Chamrousse	Subvention pour l'organisation , de l'évènement de biathlon running « Uriage en cible », à Saint-Martin-d'Uriage, les 29 et 30 mai 2026.	400 €
Ski Club Chamrousse	Subvention pour l'organisation , de 6 courses de ski alpin, Coupe de France, Grand Prix International Citadin et FIS homme, à la station de Chamrousse les 7-8 février, 19-20 et 28-29 mars 2026.	500 €
Tennis Club Uriage	Subvention pour l'organisation , du tournoi International ITF Uriage Eau Thermale, à Saint-Martin-d'Uriage, du 13 au 19 juillet 2026.	2 500 €
Association sportive des postes, télégraphes et téléphones (ASPTT) Grenoble-Grésivaudan	Subvention pour l'organisation , du Meeting International « Perche des Alpes », à Montbonnot-Saint-Martin, le 1 ^{er} juillet 2026.	3 000 €
Duck Parapente	Subvention pour l'organisation , d'une manche de Coupe du Monde de parapente acrobatique, au Plateau-des-Petites-Roches et à Lumbin, le 6 juin 2026.	300 €
Belledonne MTB Coalition	Subvention pour l'organisation , du derby de Chamrousse de VTT enduro, à la station de Chamrousse, les 6 et 7 juin 2026.	1 500 €
Eelke ADRIAENSEN	Subvention pour une sportive pratiquant à haut niveau en sport adapté le ski alpin et l'aviron.	500 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Lison BERNARDI	Subvention pour une sportive de haut niveau, pratiquant le hockey subaquatique.	500 €
Marion MARTINET	Subvention pour une sportive de haut niveau, en athlétisme, avec comme spécialité, le 3000 mètres steeple.	500 €
Total		17 200 €

Les associations dont les manifestations seraient annulées, pourraient être amenées à restituer tout ou partie de la subvention reçue.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'attribuer les subventions telles que définies dans la présente délibération,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

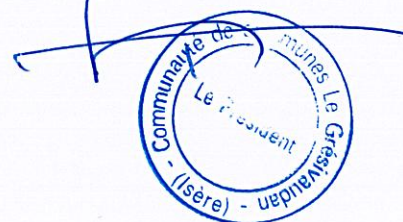
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **29 JUIN 2026**

Le Président,
Henri BAILLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

